

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

DECISION MUNICIPALE n° D20250925-120

	Service	Pôle Aménagement	
	Matière	1.1.1	Commande publique - marchés publics - Travaux
Objet	Rénovation et réaménagement de la Maison de l'enfance – Modifications N°1 Lot 2 : Menuiseries intérieures et extérieures Lot 7 : Couverture		
Numéro	Marchés N°2025I02- 2 et 7		
Attributaire	ETS GOUNY ET CIE – SA MAGRIT		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,
- Vu l'article R.2194-8 du code de la commande publique,
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;
- Vu la décision n° D20250523-051 du 23 mai 2025 attribuant les marchés N°2025I02-2 et 7 relatifs aux travaux de rénovation et réaménagement de la Maison de l'enfance – Lots 2 et 7.
- Considérant que des prestations doivent être ajoutées et supprimées des marchés initiaux,

Décide,

Article 1 : Sont approuvées les modifications n°1 à intervenir avec :

Intitulé du lot	Entreprises	Adresses	Montant du marché initial HT	Montant de l'avenant HT	% d'écart
Lot 1 : Menuiseries intérieures et extérieures	ETS GOUNY ET CIE	La Bardoire 19202 USSEL CEDEX	58 357,26 €	1 924,94 €	3.30 %
Lot 7 : Couverture	SA MAGRIT	1 Route du Gardet 19200 USSEL	18 135,00 €	-2 550,00 €	-16.40%

Article 2 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 25 septembre 2025.

Le Maire,
Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE